



Aide au Chauffage

2022-2023
Personnes âgées



POUR LA PERIODE HIVERNALE

2022-2023

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon délivrera du :

1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023

Une aide au chauffage d'un montant de 60 € aux Personnes Âgées

Accueil uniquement sur rendez-vous

04 94 24 65 02

Les personnes qui ne peuvent se déplacer ont la possibilité de se faire représenter par un tiers muni de sa pièce d'identité, d'une procuration et des pièces à fournir.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être âgé de 65 ans minimum ou de 60 ans en cas d'invalidité ou d'inaptitude au travail.
- Résider sur Toulon (locataire, propriétaire ou accédant à la propriété) depuis plus de trois mois. Pour les couples, chacun des conjoints doit remplir cette condition.
- Avoir des ressources qui ne dépassent pas le montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

*953,45 € / mois pour une personne seule
1 480,24 € / mois pour un couple*

PIÈCES À FOURNIR

- Original de la pièce d'identité avec photo. Pour les couples : original de la pièce d'identité de chacun. En cas de non-présentation de l'une des 2 pièces d'identité, le montant des ressources du couple sera appliqué à une seule personne.
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, EDF...
- Derniers justificatifs de revenus
- Avis d'imposition ou de non imposition pour l'année 2022 sur les revenus 2021.

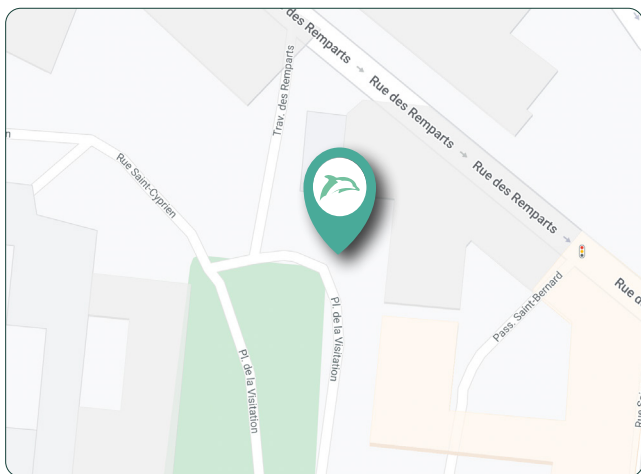


CONTACT !

Pour tout renseignement, veuillez contacter le :

Service Action Sociale
CCAS de Toulon
Place de la Visitation
83000 Toulon

04 94 24 65 02
actionsociale@ccas-toulon.fr



Plus d'informations sur :
www.toulon.fr/ccas



Ne pas jeter sur la voie publique